

**Alimentation.** Une réunion interministérielle s'est tenue après le scandale de la tromperie avec la viande de cheval.

## La France exige une réponse européenne

■ Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a annoncé hier la tenue d'une réunion européenne «jeudi ou vendredi» sur le scandale des plats surgelés à la viande de cheval estampillée «boeuf» et plus généralement sur les questions d'étiquetage, au terme d'une réunion de crise à Bercy.

Le ministre de la Consommation, Benoît Hamon, a fait état de son côté d'un «renforcement immédiat» des contrôles de la répression des fraudes, qui va étendre ses recherches au-delà des deux principales sociétés dans la tourmente, Spanghero et Comigel.

L'ensemble de la filière viande et poisson va être mise «sous surveillance» pendant l'année 2013, a-t-il indiqué.

Selon les industriels qui ont participé à la réunion de Bercy, les résultats de l'enquête devant déterminer à quel moment et par qui l'étiquette «viande bovine» a été apposée sur un lot de viande de cheval, ensuite cuisinée en lasagnes, seront connus mercredi ou au plus tard jeudi.

«Nous n'attendrons pas jeudi et le résultat de l'enquête. Nous avons la volonté de prendre des mesures correspondant à l'étendue du préjudice. Nous allons vérifier tous les autres produits sur lesquels il pourrait y avoir un risque en étendant les contrôles», a affirmé le ministre de l'Agriculture.

Pour M. Hamon, «il n'est pas question d'avoir un agent des fraudes derrière chaque pain de viande, mais nous allons procéder à un inventaire extensif de tous les produits sur lesquels il existe une suspicion».

Tous les produits de la filière



Les ministres ont rencontré les professionnels mais pas les consommateurs. AFP

viande et pêche seront ainsi soumis à des «échantillonnages», «au-delà de ce qui est identifié aujourd'hui comme suspect», a renchérit Stéphane Le Foll, en évoquant des «raviolis ou autres» surgelés, en conserve ou vendus au rayon frais.

M. Le Foll a précisé que la tenue d'une «réunion avant la fin de la semaine au niveau européen sur cette question posée par la tromperie liée à l'étiquetage boeuf, alors qu'il y avait du cheval», avait été convenue «d'un commun accord» avec le Royaume Uni.

La France entend «pousser» à cette occasion pour un meilleur étiquetage des produits, a ajouté le ministre. «C'est le sens de l'histoire. La Commission devait faire un rapport à la fin de l'année. Ces malheureux événements doivent la contraindre à aller plus vite», a-t-il

insisté.

De leur côté, les professionnels de l'agroalimentaire se sont dits prêts à envisager l'extension des contrôles ADN sur les viandes a déclaré Jean-René Buisson, président de leur association, l'Ania, sans s'exprimer sur l'incohérence d'un système où les industriels sont aujourd'hui leurs propres contrôleurs avec tout ce que cela peut engendrer de tentatives de fraudes chez des indécents.

Mais en contrepoint, MM. Le Foll et Hamon ont assuré que l'intégrité des budgets de la répression des fraudes pour 2013 avait été reconduite. Selon le ministre de la Consommation, cette décision met «fin à cinq ans» de réduction de moyens de la DGCCRF dans le cadre de la révision générale de politiques publiques (RGPP) mise en place par l'ancien exécutif.

**Handicap.** L'APF vient de publier le classement des villes de France.

## Accessibilité : des tops et des flops

■ La plus puissante des associations oeuvrant dans le champ du handicap, l'Association des paralysés de France (APF), vient de publier la quatrième édition du baromètre de l'accessibilité des villes. Cette année, Grenoble est devenue la ville la plus accessible aux personnes handicapées, détrônant ainsi Nantes qui occupait ce fauteuil depuis trois ans.

Ce classement intervient dans un contexte particulier. Si la loi sur le handicap de février 2005 rend notamment obligatoire l'accessibilité des bâtiments et transports en 2015 aux personnes en situation de handicap, un rapport a récemment reconnu qu'elle ne serait pas au rendez-vous à la date prévue. Les conclusions de ce rapport, commandité par l'ancien gouvernement, avaient été tenues secrètes par celui-ci, tant les retards enregistrés durant le quinquennat Sarkozy-Fillon étaient accablants. La ministre en charge de ce secteur dans le gouvernement Ayrault, Marie-Arlette Carlotti, a d'ailleurs décidé de le rendre public à l'automne pour cibler publiquement les responsabilités et susciter une prise de conscience collective. Et tout en reconnaissant que le calendrier ne serait pas respecté, elle avait appelé à cibler les priorités absolues. Une attitude qui a fait dire à l'APF - tout en reconnaissant les responsabilités passées - que l'accessibilité ne saurait être divisée en tranches et qu'il convient donc de n'opérer aucun renoncement en ce domaine.

Sur le baromètre, avec une moyenne de 18,4/20, Grenoble prend donc la tête du classement de l'APF. Nantes et Belfort se partagent la seconde place avec 17,4/20 de moyenne.

Pour les villes en queue de pe-

loton, le résultat reste encourageant: 4 villes seulement (Chauumont, Moulins, Évreux et Digne-les-Bains) n'ont pas la moyenne. Elles étaient 15 l'an passé.

Tout en restant «mobilisée» pour que les objectifs soient atteints, l'APF se réjouit de l'«amélioration de l'état d'accessibilité des communes en France».

«Cependant, ces améliorations ne sauraient masquer le retard de grandes villes» comme Marseille qui avec 10,7/20 pointe à la 83e place sur 96 souligne l'APF.

Le baromètre évalue les concepts suivants : «un cadre de vie adapté», «des équipements municipaux accessibles», «une politique locale volontariste», selon des questionnaires remplis par les délégations départementales de l'APF et les mairies dans 96 chefs-lieux départementaux. Parmi les points positifs demeure en premier lieu l'accessibilité des centres commerciaux, détaille l'enquête nationale, ainsi que les bureaux de Poste, les cinémas et les piscines.

Globalement en France, «les points noirs» sont toujours «les commerces de proximité et les cabinets médicaux et paramédicaux», qui «continuent d'être des préoccupations plus que prégnantes à moins de deux ans de l'échéance de 2015».

De même, «la moyenne nationale de 52% d'écoles primaires accessibles témoigne d'une dynamique au point mort», s'inquiète l'APF.

Autre point d'inquiétude, les transports urbains à l'image de Marseille où le métro reste totalement inaccessible.

Dans le Sud-Est, si Toulon est 27e, Avignon 38e et Montpellier 53e, ce sont - outre Marseille - Nîmes (84e) et Digne (93e) qui font figure de mauvais élèves.

PIERRE BASTIEN-MOZE

**Emploi.** Matignon a dévoilé hier le contenu du texte.

## Le projet de loi fidèle à l'accord

■ Au terme de quatre semaines d'un travail de transposition jugé «ardu», le ministère du Travail a transmis hier au Conseil d'Etat l'avant-projet de loi sur la sécurisation de l'emploi et a été communiqué aux représentants des syndicats et du patronat.

Une copie jugée sans surprise satisfaisante par les signataires de l'accord du 11 janvier, à l'image de la présidente du Medef, Laurence Parisot, qualifiant le résultat de «traduction satisfaisante». Mais «notre vigilance reste très grande sur la suite des opérations, il y a encore beaucoup d'étapes à franchir», prévenait-on néanmoins.

Pour Patrick Pierron (CFDT), «satisfait» - comme son collègue de la CFTC Joseph Thouvenel - «ce projet de loi reprend la lettre et l'esprit de l'accord».

D'ici sa présentation au Conseil des ministres, le 6 mars, le texte

peut encore connaître des ajustements (avis du Conseil d'Etat et consultation des partenaires sociaux). Le texte sera ensuite débattu au Parlement en vue d'une promulgation fin mai.

Alors que le ministre du Travail Michel Sapin a appelé la majorité à serrer les rangs et à respecter le contenu de l'accord, décrié par la CGT et FO, l'aile gauche du PS a déjà fait part de ses réserves.

Sans surprise, la CGT, qui appelle avec FO à manifester le 5 mars sur cet enjeu, a «déploré une transposition fidèle des aspects les plus dangereux de l'accord».

L'accord du 11 janvier avait été salué comme «un succès du dialogue social» par le président Hollande qui avait alors appelé le gouvernement à transcrire «fidèlement» le texte avalisé seulement par trois syndicats (CFDT, CFE-CGC, CFTC) et le patronat.

Le ministère du Travail a toutefois expliqué qu'il avait «fallu clarifier et trancher sur ce qui pouvait paraître ambigu, voire contradictoire», «dans un double esprit de loyauté envers les signataires et de transparence et d'écoute envers les non signataires».

Parmi les points à préciser figuraient notamment les modalités de la généralisation d'une complémentaire santé à tous les salariés et de désignation des représentants des salariés dans les conseils d'administration, ainsi que la nouvelle procédure d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE).

La loi sur la sécurisation de l'emploi est censée viser à offrir à la fois plus de souplesse aux entreprises et davantage de sécurité aux salariés. Mais le déséquilibre au profit du patronat a justifié le refus de la CGT et de FO.

## Suicide Amplifier la prévention

Le suicide avec presque 11.000 décès chaque année et 220.000 tentatives, demeure un problème de santé publique en France, mais pas une fatalité souligne le Conseil économique, social et environnemental (Cese), qui appelle à «amplifier» la prévention, dans un projet d'avis débattu ce mardi en séance plénière.

Ce projet propose notamment de créer un observatoire national des suicides, une structure légère, afin de contribuer à un meilleur ciblage des actions de prévention. Pour le rapporteur du projet d'avis, Didier Bernus, «il est nécessaire d'attribuer des moyens humains et financiers permettant la mise en oeuvre effective des politiques de prévention.»

Le Cese «s'inquiète d'ailleurs de la raréfaction préoccupante des structures d'accueil et de prévention du suicide qui sont passées, à titre

d'exemple en Ile de France, d'une dizaine il y a quelques années à quatre aujourd'hui.»

Il préconise également d'articuler plus étroitement le Programme national d'actions contre le suicide et le Plan psychiatrie et santé mentale, de promouvoir les dispositifs d'alerte pour prévenir le passage à l'acte. Il recommande aussi de s'assurer d'un accès aux professionnels avant et après la crise suicidaire et de favoriser le travail en réseau entre professionnels de santé et associations.

## Pilules Nouvelles plaintes

Une soixantaine de nouvelles plaintes de victimes de pilules de 3e et 4e génération seront déposées aujourd'hui au pôle santé publique du tribunal de grande instance de Paris. Elles visent non seulement les effets des pilules 3e et 4e génération mais aussi la pilule Diane 35.